

## ALSH MERCREDIS 2023

**DOCUMENT À RETOURNER EN MAIRIE  
AU PLUS TARD LE MERCREDI PRÉCÉDENT L'INSCRIPTION**  
**(En cas d'inscription à la cantine le lundi de la semaine précédent le mercredi)**

(à déposer au secrétariat ou par mail : [servicescolaire@evettesalbert.fr](mailto:servicescolaire@evettesalbert.fr))

NOM / Prénom de l'enfant

Mon enfant fréquentera l'accueil de loisirs (**cocher les jours de présence**)

La restauration est accessible également pour les enfants **inscrits en demi-journée**

**MOIS DE** \_\_\_\_\_ (à compléter impérativement)

	Accueil matin 7h30-8h30	Alsh matin 8h30-12h	Restauration 12h-14h	Alsh Après-midi 14h-17h30	Alsh Journée avec repas 8h30-17h30	Accueil soir 17h30-18h15
MERCREDI 1						
MERCREDI 2						
MERCREDI 3						
MERCREDI 4						
MERCREDI 5						

- Toute absence doit être justifiée par un certificat médical
- A défaut de certificat médical ou de respect des délais impartis pour annuler, la présence de votre enfant sera facturée.
- Toute modification du planning de présence de votre enfant doit être impérativement signalée en mairie le lundi de la semaine précédant la date.
- **Le montant du supplément forfaitaire appliqué après 18h15 est fixé à 20,00 €.**  J'autorise mon (mes) enfant (s) à participer aux sorties en extérieur prévues dans le programme mensuel.

**Date et signature des parents**

**Réservé Mairie**

Date de réception